



Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20201016-20201016-21-2-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

20201016-21

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 16 octobre 2020**

Objet : Avenant n°1 à la convention de mécénat liant Plastic Omnium à Paris Musées pour le Musée d'Art Moderne de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer l'avenant à la convention de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant Plastic Omnium à l'établissement public Paris Musées.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada